

Comment financer votre VAE en région PACA

Auteur :ronie bouchon<ronie.bouchon@regionpaca.fr>



Vous êtes salarié ? Vous aimeriez bénéficier d'un Congé VAE

Vous êtes salarié précaire (CDD), bénévoles d'une association, retraités, femme au foyer ?

Vous êtes demandeur d'emploi ?

Vous aimeriez vous représenter suite à une validation partielle et le faire financer ?

** Vous êtes salarié ?**

Prenez contact avec votre employeur et demandez à bénéficier d'une prise en charge de votre projet de VAE par votre entreprise ou votre OPCA. Une action de VAE peut être financée dans le cadre

- du plan de formation,
- du CPF
- d'une période de professionnalisation.

Mode opératoire : Transmettez à votre employeur un devis obtenu par votre consultant accompagnateur et un document présentant votre motivation et l'intérêt de votre projet.

Le Congé VAE : Si la VAE a lieu pendant le temps de travail, le salarié peut demander à bénéficier d'un congé VAE. Ce congé lui permet de s'absenter de son poste de travail pour une durée maximale de 24 heures.

Vous êtes salarié précaire (CDD), bénévoles d'une association, retraités, femme au foyer ?

Pour le salarié précaire dont les démarches de recherche de financement décrites ci-dessous sont restées infructueuses, pour les bénévoles, retraités et femmes au foyer, le Conseil régional Paca propose un Chèque VAE permettant de financer l'accompagnement jusqu'au jury.

Mode opératoire : Pour demander à bénéficier de ce chèque VAE, vous devez remplir la demande en ligne sur le site <http://www.regionpaca.fr/formation/cheque-individuel-vae.html> l'imprimer, la signer et la renvoyer à l'adresse indiquée, accompagnée d'une copie de la

recevabilité sur le diplôme visé.

Vous êtes demandeur d'emploi ?

A tout demandeur d'emploi inscrit, indemnisé - ou non indemnisé, justifiant au minimum de 3 années d'expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole en lien avec la certification visée, Pôle Emploi propose une aide tenant compte du projet professionnel du demandeur d'emploi et des offres d'emploi requérant les certifications visées.

Mode opératoire : Vous devez établir une demande d'aide conjointement avec votre Conseiller chez Pôle Emploi en joignant à votre demande la copie de la notification de recevabilité de l'organisme certificateur (obtenue sur rendez-vous) et un devis.

Site gouvernemental sur la possibilité de financement de la VAE pour un particulier :

<http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/financer-une-demarche-vae-particuliers.html>

Spécificités du financement de l'étape post-jury

La prise en charge financière de cette étape dépend du statut du candidat.

- **Chèque post-VAE :** Dans le cas d'une validation partielle prononcée par le jury, la Région PACA propose une aide au regard du procès-verbal du jury et d'un devis